



GEMENG
VIICHTEN

AVIS AU PUBLIC

(classe 3)

en application de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

réf. dossier : 3A/2009/0525/131

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 24 mars 2009 la société Schindler Sarl pour le compte de Monsieur Pires, 12, rue de Schandel L-9188 Vichten a présenté une demande d'autorisation à l'Inspection du Travail et des Mines relative à l'

exploitation d'un ascenseur sur un fonds sis à Vichten inscrit au cadastre de la commune de Vichten, section B, au lieu dit «Oberst Baerig» numéro cadastral 294/4026

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Vichten, le 11 mai 2009

Le collège des bourgmestre et échevins,
le Bourgmestre, le Secrétaire,

